

# **PROCÈS-VERBAL**

## **de la réunion du Conseil Municipal**

### **du lundi 29 mars 2010**

Par convocations individuelles adressées le 22 mars aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le 29 mars 2010.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2010.
- 2) Communications du Maire.
- 3) Rapport de commissions.
- 4) Fixation du taux des taxes.
- 5) Vote du budget primitif 2010.
- 6) Attribution de subventions.
- 7) Droit de place messti.
- 8) Recouvrement de charges locatives.
- 9) Acquisition de matériel.
- 10) Travaux 2010.
- 11) Voirie rue des Roses.
- 12) Dématérialisation des actes.
- 13) Divers.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf mars à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Claude KERN, Maire.

Présents : M. Claude KERN, Maire.

M. Eric HOFFSTETTER, M. André GARNIER, Mme Charlotte SCHOTT, Jacques ECKERT et Jacky NOLETTA, Adjoint.

Mme Fabienne ANTHONY, M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Huguette DIEMER, Mme Sylvie GRATHWOHL, Mme Véronique IFFER, M. Richard JUNG, M. Pierre KASTENDEUCH, M. Patrick KERN, Mme Francine REINHART, M. Christian SCHAEFFER, M. Patrick SIMON, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE, Mme Patrice ZENSS et M. Jacky ZUMSTEIN.

Absents excusés : M. Christian LALUET donne pouvoir à M. Pierre KASTENDEUCH.

M. Alain VOLTZENLOGEL donne pouvoir à M. Richard JUNG

En ouvrant la séance, M. le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à M. Richard WERLE ancien conseiller municipal décédé le 6 mars dernier.

M. Eric HOFFSTETTER est nommé secrétaire de séance.

#### **1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2010**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2010.

## **2) Communications du Maire**

- ♦ 01/03 Conseil Municipal.
- ♦ 02/03 90 ans de Mme Emma WERNERT.  
Amicale des Maires à Kurtzenhouse.  
Conseil de l'école élémentaire (Eric).
- ♦ 04/03 Signature du contrat de développement et d'aménagement du territoire de Brumath – Basse-Zorn avec le Conseil Général du Bas-Rhin.
- ♦ 06/03 Inauguration du Forum de l'Enfance à Brumath.
- ♦ 07/03 90 ans de M. Paul NOLETTA.
- ♦ 08/03 Commission des Finances Communauté de Communes de la Basse-Zorn.
- ♦ 09/03 Toutes commissions réunies.
- ♦ 10/03 Vente de bois.
- ♦ 11/03 80 ans de Mme Irma JUND.
- ♦ 14/03 Elections régionales – 1<sup>er</sup> tour.  
Assemblée Générale Amicale des pompiers.
- ♦ 15/03 Assemblée Générale Groupama à Kurtzenhouse (Charlotte).
- ♦ 17/03 Commission Urbanisme.
- ♦ 20/03 Concert de printemps de la Musique Municipale de Gries.
- ♦ 21/03 Elections régionales 2<sup>ème</sup> tour.  
Assemblée Générale Aviculture.
- ♦ 22/03 Commission développement Communauté de Communes de la Basse-Zorn.  
Conseil Communauté de Communes de la Basse-Zorn.
- ♦ 23/03 Commission des Finances.
- ♦ 24/03 Dédicaces de Simone MORGENTHALER à la Bibliothèque Municipale de Gries.  
Commission Communication Communauté de Communes de la Basse-Zorn.
- ♦ 26/03 Assemblée Générale du Crédit Mutuel.
- ♦ 27/03 Nettoyage de Printemps.  
Départ du Raid Bischwiller-Istanbul.
- ♦ 28/03 Assemblée Générale Palmipèdes.  
Théâtre bilingue Bibliothèque Municipale de Gries.

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les immeubles suivants :

- |                             |                        |
|-----------------------------|------------------------|
| - Section 11 n° 673-675-677 | 4, rue des Tulipes     |
| - Section 21 n° 115         | 14, rue de la Tuilerie |

## **3) Rapports de Commissions**

- toutes commissions du 9 mars 2010.
- commission urbanisme du 17 mars 2010.
- commission des finances du 23 mars 2010.

## **4) Fixation du taux des taxes**

La Direction des Services Fiscaux nous a communiqué les bases d'imposition pour l'année 2010 ainsi que le tableau de la compensation-relais pour la taxe professionnelle.

M. le Maire donne les explications pour les changements concernant la taxe professionnelle, les trois impôts ménage ne subissant aucune modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, se prononce pour une augmentation de 1 % du taux des taxes, 4 voix s'exprimant pour une stabilité.

Les nouveaux taux sont ainsi fixés :

✓	Taxe d'habitation	11,12 %
✓	Foncier bâti	9,84 %
✓	Foncier non bâti	40,91 %
✓	Taxe professionnelle – CFE	13,14 %

## 5) Vote du Budget Primitif 2010

M. le Maire soumet le Budget Primitif 2010 à l'assemblée dans son ensemble. M. Eric HOFFSTETTER, Adjoint chargé des Finances, le présente en détail, section par section en fonctionnement, opération par opération en investissement, et donne les compléments d'informations sollicités.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote le Budget Primitif 2010
  - Chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement,
  - Chapitre et opération pour la section d'investissement,

comme suit :

### Section de fonctionnement

#### *Dépenses*

Opérations réelles	1 218 277,43 €
Opérations d'ordre	<u>157 237,55 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>1 375 514,98 €</b>

#### *Recettes*

Opérations réelles	1 332 499,43 €
Opérations d'ordre	7 200,00 €
Résultat reporté	<u>35 815,55 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>1 375 514,98 €</b>

### Section d'investissement

#### *Dépenses*

Opérations réelles	483 670,50 €
Opérations d'ordre	7 200,00 €
Reste à réaliser	<u>469 550,33 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>960 420,83 €</b>

#### *Recettes*

Opérations réelles	782 915,07 €
Opérations d'ordre	157 237,55 €
Résultat reporté	<u>20 268,21 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>960 420,83 €</b>

- fixe à 150 037,55 le montant du virement de la section de fonctionnement pour le financement des dépenses d'investissement.
- fixe à 657 158,00 € le produit net attendu des contributions directes.

## 6) Attribution de subventions

Après avoir examiné en détail les différentes subventions à inscrire au Budget Primitif 2010 proposées par la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité - M. Jacques ECKERT ne participe pas au vote - décide de les attribuer comme suit :

**Caisse des écoles**

- Ecole Primaire Marienthal 400,00 €
- Ecole Maternelle Marienthal 400,00 €

**CCAS**

- CCAS 20 000,00 €

**Subventions de fonctionnement**

- Club « Bon Accueil » 300,00 €
- Sapeurs-Pompiers 950,00 €
- Musique Municipale 950,00 €
- Voyages scolaires 2 500,00 €
- Sociétés locales 820,00 €
  - Société des arboriculteurs* 120,00 €
  - Société des Aviculteurs* 200,00 €
  - Musique stages perfectionnement* 500,00 €
- Associations diverses 120,00 €
  - Ecole ABCM-OMA Zweisprachigkeit* 50,00 €
  - Partnerschaft* 70,00 €
- Mutuelle de l'Est 1 200,00 €
- Aide à la licence 4 532,00 €
  - Basket-Club* 2 827,00 €
  - Tennis-Club* 660,00 €
  - Football-Club* 517,00 €
  - Société Athlétique* 528,00 €
- Aide à la compétition 5 380,00 €
  - Basket-Club* 3 520,00 €
  - Tennis-Club* 780,00 €
  - Football-Club* 540,00 €
  - Société Athlétique* 540,00 €
- Déplacements 11 000,00 €
  - Basket-Club* 9 000,00 €
  - Société Athlétique* 2 000,00 €
- Paroisse Protestante 80,00 €
- Fête du 14 juillet 1 000,00 €
- Amicale du Personnel 500,00 €
- Prévention routière 150,00 €
- MARCZINSKI Jean-Philippe 450,00 €
- Périscolaire – ALEF 33 250,00 €
- Cercle d'Echecs de Bischwiller 300,00 €
- Ecole Elémentaire – Classe Verte CM2 Vosges 1 050,00 €
- Association Générale des Familles 250,00 €
- Groupe Scolaire « Menuisiers » de Bischwiller 163,00 €
- Raid Aventure Mission Danube 400,00 €

**Subventions d'équipement aux personnes de droit privé**

- Paroisse Protestante 20 000,00 €
- Paroisse Catholique 5 000,00 €
- Société des Arboriculteurs 3 240,00 €
- Amis de la Pétanque 3 434,50 €
  
- Patrimoine ancien :
  - ✓ Richard HOFF 1 151,04 €
  - ✓ Eric HERDY 1 156,93 €

## **7) Droit de place messti**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le montant des droits de place pour le messti 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU la proposition de la Commission des Finances,  
fixe le droit de place pour le Messti de l'année 2010 comme suit ;

✓ Grand manèges	255,00 €
✓ Mini-scooter	172,00 €
✓ Manèges enfantins	151,00 €
✓ Stands le m <sup>2</sup>	2,20 €

## **8) Recouvrement de charges locatives**

Vu les augmentations des tarifs eau et assainissement pratiquées par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn en 2010, M. le Maire propose de répercuter ces augmentations sur les charges locatives pour les logements loués par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe

- à 60 € par personne et par semestre le montant des frais à recouvrer pour l'eau et l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## **9) Acquisition de matériel**

Dans le cadre de l'élaboration de Budget Primitif 2010, diverses acquisitions de matériel ont été prévues dans la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide d'effectuer les acquisitions suivantes :

- achat de logiciels pour la bibliothèque.
- achat d'un ordinateur pour la bibliothèque.
- achat d'instruments de musique.
- achat de deux défibrillateurs.

- décide de financer ces acquisitions par des fonds libres et des subventions.

- charge le Maire de solliciter les différentes subventions.

## **10) Travaux 2010**

Différents grands travaux ont été prévus dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2010 de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- changement des abat-sons à l'église protestante.
- construction d'un péricolaire.

- décide l'inscription de ces travaux au Budget Primitif 2010 pour un montant total de 504 500,00 €, se décomposant comme suit :

- changement des abat-sons à l'église protestante 4 500,00 €
- construction d'un périscolaire 500 000,00 €

- charge le Maire de solliciter les différentes subventions.

## **11) Voirie rue des Roses**

Par courrier du 10 janvier 2009, la SCP Peltier-Hagenmuller de Haguenau nous informe de la situation foncière constatée sur la pointe de terrain formant l'entrée du Chemin de Kurtzenhouse et la rue des Roses.

En effet, une partie du trottoir sur la rue des Roses et du Chemin de Kurtzenhouse se trouve sur l'emprise de la propriété de M. et Mme STREBLER et la partie aménagée et entretenue par la commune, sur laquelle se trouve implanté l'abribus, est encore propriété de ces derniers, malgré un procès-verbal d'arpentage établie en 1967, mais non exécuté à ce jour. M. le Maire propose donc à l'assemblée de régulariser ce dossier par l'intégration dans le domaine public communal de la partie des terrains tombant dans la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir les parcelles suivantes :

- Section 10 n° 127/19 voie publique de 1,84 ares  
*appartenant à Mme STREBLER Clarisse*
- Section 11 n° 705/73 voie publique de 0,05 are  
Section 11 n° 707/74 voie publique de 0,11 ares  
Section 11 n° 709/74 voir publique de 0,02 are  
*appartenant à M. STREBLER Tarcis*

- fixe le prix de la transaction à l'€uro symbolique.

- charge Me TRABAND d'établir les différents actes.

- décide la prise en charge des frais de notaire.

- autorise le Maire ou un Adjoint à signer les actes.

La présente délibération annule et remplace celle prise en séance du 14 septembre 2009 dans laquelle une erreur dans le n° de la section s'est glissée (Section 11 et non Section 10).

## **12) Dématérialisation des Actes**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la démarche opérée par la Commune de Gries pour la mise en place de la procédure de dématérialisation des actes réglementaires dans les collectivités territoriales.

VU la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L3131-1 et L 4141-1,

Considérant la délibération du 22 juin 2009 donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour procéder à la consultation d'un tiers de télétransmission pour la transmission des actes au contrôle de légalité par voie dématérialisée,

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture,

Considérant que après une consultation dans le cadre de Code des Marchés Publics le Centre de Gestion du Bas-Rhin à retenu CDD-FAST pour être le tiers de télétransmission,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- donne son accord pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- autorise le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis,
- donne son accord pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour le module d'archivage en ligne,
- donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet,
- donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la Commune et CDC-FAST.

### **13) Divers**

M. le Maire propose de mettre en place la télétransmission des rapports, conventions, etc... avec les Conseillers.

Intervention des Conseillers Municipaux au sujet :

- ✓ nettoyage de printemps.
- ✓ heures d'ouverture du bureau de poste.

Distribution de la plaquette « Balades Nature en Basse-Zorn »

La séance est levée à 21 h 15.

Le rapporteur,  
Eric HOFFSTETTER